

SERVICE DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES INTERMINISTERIELLES  
BUREAU DE L'AMENAGEMENT DE  
L'ESPACE

Affaire suivie par  
Monique CLAMENT  
Tél.05.59.98.26.21  
EXP/2888  
Courriel :monique.clament@  
pyrenees-atlantiques.gouv.fr

**ARRETE portant déclaration d'utilité publique des travaux de  
réalisation de la liaison électrique souterraine à 90 000 volts  
( exploitée en 63 000 volts ) de raccordement du poste de Geteu en  
piquage sur la ligne aérienne Arudy-Le Hourat sur le territoire de la  
commune de Laruns  
Maître d'ouvrage : RTE réseau de transport d'électricité**

Le Préfet des Pyrénées-atlantiques,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'énergie, notamment les articles L 323-3 et R 323-1 à R 323-6 ;

**VU** la demande en date du 26 septembre 2017 par laquelle RTE Réseau de transport d'électricité, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, sollicite la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation de la liaison électrique souterraine à 90 000 volts ( exploitée en 63 000 volts ) de raccordement du poste de Geteu en piquage sur la ligne aérienne Arudy-Le Hourat sur le territoire de la commune de Laruns ;

**VU** les résultats de la consultation des services et des maires concernés sur la demande de déclaration d'utilité publique, ouverte le 28 septembre 2017;

**VU** les résultats de la consultation du public sur le dossier de déclaration d'utilité publique qui a eu lieu du 11 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclus ;

**VU** le plan du tracé ci-annexé ;

**Considérant** que les avis émis dans le cadre de la consultation des services et des maires et les résultats de la consultation du public ne mettent pas en cause l'utilité publique du projet ;

**Considérant** que la liaison électrique souterraine à 90 000 volts (exploitée en 63 000 volts) de raccordement du poste électrique de Geteu en piquage sur la ligne aérienne à 63 000 volts Arudy - Le Hourat sur le territoire de la commune de Laruns, présente un caractère d'utilité publique ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques ;

## ARRETE

**Article 1er** : Sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'établissement de servitudes, les travaux de réalisation de la liaison électrique souterraine à 90 000 volts ( exploitée en 63 000 volts ) de raccordement du poste de Geteu en piquage sur la ligne aérienne Arudy-Le Hourat sur le territoire de la commune de Laruns

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par RTE – Réseau de transport d'électricité.

**Article 2** : Le présent arrêté sera affiché pendant deux mois dans la commune de Laruns par les soins du maire qui établira le certificat d'affichage correspondant et l'adressera au préfet.

Un avis destiné à assurer la publicité de la déclaration d'utilité publique sera inséré en caractères apparents par les soins du préfet des Pyrénées-atlantiques dans deux journaux diffusés dans tout le département.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois courant à compter de la date de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-atlantiques ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau.

**Article 4** : Le Secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, la sous-préfète de l'arrondissement d'Oloron-sainte-Marie, la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, le Maire de Laruns et RTE Réseau de transport d'électricité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-atlantiques.

Fait à Pau, le 8 juin 2018  
Le préfet,  
Gilbert PAYET